

DEPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT
D'AVIGNON

Siège :
MAIRIE
DE
L'ISLE sur la SORGUE



EXTRAIT DU REGISTRE
des

DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Séance du 29 mai 2026

Nombre de Délégués
en exercice.....24

Nombre de Délégués
Titulaires présents.....21

Nombre de Délégués
Suppléants Présents..... 1

Nombre de Délégués
votant.....24

L'an deux mille vingt-six et le 29 mai à 17 heures 30 minutes, le Comité Syndical s'est réuni dans la salle Marie Mauron à Cheval Blanc sous la Présidence de **Monsieur Gérard DAUDET, Président du SIECEUTOM.**

Membres présents :

- Titulaires :

MM. AIMADIEU Franck, BATOUX Philippe, BEAUMONT Alain, BLANC Alexis, BOËS Fabrice, BOMBA Blaise, COPETE Paul, DAUDET Gérard, FONTANARAVA Eric, FRANCESCHI Rémy, GIRAUD Daniel, GRYNKORN Serge, GUILLOT Philippe, LIBERATO Fabrice, RAOUX Michel, ROUX Philippe, VARAIRE Patrice, VOLLAIRE Olivier

Mmes BARANDON Brigitte, GREGOIRE Sylvie, MAUGAN CURNIER Séverine

- Suppléant : M. PALERMINI Thierry

Absents excusés : MM. AURIOL Michel, GOMEZ Lionel, LOVISOLO Jean-François

Pouvoirs :

- M. LOVISOLO Jean-François donne pouvoir à Mme MAUGAN CURNIER Séverine

- M. AURIOL Michel donne pouvoir à M. FRANCESCHI Rémy

Secrétaire de Séance : M. Fabrice BOËS

N°26-07

OBJET : DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENTS

VU l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales, aux termes duquel le nombre de vice-présidents est déterminé par l'organe délibérant de l'EPCI, sans que ce nombre ne puisse être supérieur à 20% des effectifs du Comité, cette limite pouvant être portée à 30%, arrondi à l'entier supérieur si les délégués syndicaux l'acceptent à la majorité des deux tiers ;

VU les statuts du SIECEUTOM portant à 24 le nombre de délégués syndicaux, à raison de 8 par EPCI membres du syndicat ;

VU la composition du SIECEUTOM par 3 EPCI membres ;

LE COMITE SYNDICAL

Après en avoir délibéré

Par 24 voix POUR

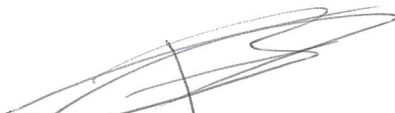
0 voix CONTRE

0 ABSTENTION

Article unique : FIXE le nombre de Vice-Présidents à trois (3).

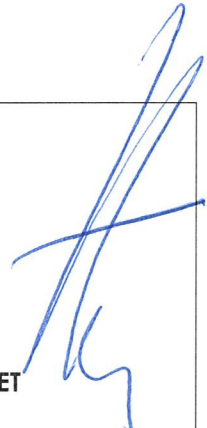
Pour extrait conforme au registre des délibérations

Le Secrétaire de séance,


Fabrice BOËS



Le Président


Gérard DAUDET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu de sa transmission en Préfecture le : **08 JUIN 2026**

Et de sa publication le : **08 JUIN 2026**

En application de l'article R.421-1 du Code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Nîmes (16, avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 Nîmes CEDEX 09 – Tél : 04 66 27 37 00 – greffe.ta-nimes@juradm.fr) dans un délai de deux mois à compter de la date du présent affichage.